

BAYARD MEDIA DEVELOPPEMENT

La société **BAYARD MEDIA DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée, au capital social de 37 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 507 389 252, ayant son siège social 18, rue Barbès - 92120 Montrouge (ci-après « BMD »), a notamment pour activité la production d'opérations publicitaires sur mesure et la réalisation d'opérations médias originales.

1 - DEFINITIONS

« **Client** » désigne toute personne morale ou physique pour le compte de laquelle BMD réalise, directement ou indirectement, une Opération Spéciale ;

« **Mandataire** » désigne tout intermédiaire professionnel achetant de l'Espace Publicitaire auprès de BMD, au nom et pour le compte de l'Annonceur, en vertu d'un contrat de mandat écrit conforme aux exigences de l'article 20 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993 dite « Loi Sapin ». Une attestation de mandat devra être présentée à BMD, préalablement à tout achat d'Espace Publicitaire. En cas de modification ou de résiliation du contrat de mandat, l'Annonceur en informera BMD sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de réception faisant foi ;

« **Opération Spéciale** » désigne toute opération publicitaire, hors achat d'espace publicitaire classique, réalisée sur mesure par BMD afin d'assurer la visibilité du Client et/ou de sa marque et/ou de ses produits et/ou de ses services, incluant également les opérations hors-médias, et dont les caractéristiques sont décrites dans l'Ordre d'insertion ;

« **Ordre d'insertion** » désigne tout document récapitulatif d'une Opération Spéciale acceptée par les Parties dans les conditions des présentes ;

« **Partie** » désigne ensemble BMD et le Client, le cas échéant représenté par son Mandataire ;

« **Support** » désigne toute production matérielle et/ou immatérielle réalisée par BMD dans le cadre d'une Opération Spéciale.

2 - CHAMPS D'APPLICATION, ACCEPTATION ET ENTRÉE EN APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «CGV») s'appliquent, sauf dispositions particulières convenues entre les Parties, à tout Ordre de d'Insertion signé en vue de la réalisation d'une Opération Spéciale. Toute souscription d'un Ordre d'Insertion par un Client ou son Mandataire, implique l'acceptation, entière et sans réserve, des conditions tarifaires et des présentes CGV. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client et/ou son Mandataire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, ce que le Client et/ou son Mandataire reconnaît expressément, exception faite de toute disposition particulière négociée entre les Parties et matérialisée dans un contrat distinct.

Les CGV peuvent être modifiées à tout moment par BMD. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature de l'Ordre d'insertion.

Par les présentes, le Client confie à BMD la conception et la réalisation du/des Support(s) dans le cadre d'une Opération Spéciale.

3 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Afin de permettre à BMD de concevoir et réaliser le(s) Support(s), le Client s'engage à fournir son cahier des charges ainsi que les éléments de charte graphique nécessaires à la réalisation du Support/des Supports (palette couleurs, logo...) dans le respect des délais indiqués dans l'Ordre d'Insertion. Plus généralement, le Client s'engage à collaborer et à tenir à la disposition de BMD les informations, documents, moyens et/ou éléments nécessaires à la réalisation du/des Supports.

4 - CONDITIONS FINANCIÈRES DE L'OPERATION SPECIALE

En contrepartie des prestations de conception, de réalisation (et d'impression) du/des Support(s), BMD facturera au Client la somme indiquée dans l'Ordre d'Insertion.

Sauf exceptions ci-après énoncées ou conditions particulières négociées entre les Parties, les factures émises par BMD sont payables dans un délai de quarante-cinq (45) jours fin de mois date d'émission.

Toutefois le règlement est demandé à la signature de l'Ordre d'insertion en cas :
de nouvel Annonceur, n'ayant jamais contracté directement ou indirectement avec BMD ;
d'Annonceur dont le siège social et/ou l'adresse de facturation est situé(e) à l'étranger ;
d'analyse de solvabilité effectuée par BMD révélant un risque d'impayé potentiel.

En cas de retard de paiement, BMD facturera de plein droit au Client des pénalités de retard correspondant à trois (3) fois le taux d'intérêts légal en vigueur. En outre, une indemnité de recouvrement de 40 euros pourra être demandée par BMD conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. Toutefois, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité, BMD pourra demander une indemnité complémentaire sur justification.

Sauf accord contraire prévu expressément dans l'Ordre d'insertion, l'Annonceur et/ou son Mandataire accepte que les factures lui soient transmises numériquement par BMD au moyen d'un envoi par email à l'adresse contact référencée par l'Annonceur et/ou son Mandataire à cette fin.

5 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est entendu entre les Parties que BMD conserve la pleine et entière propriété de l'ensemble des éléments composant le(s) Support(s), à savoir notamment mais non-exclusivement, le concept éditorial original ainsi que l'ensemble des contenus protégés au titre du droit d'auteur, du droit des marques ou de tout autre droit de propriété intellectuelle.

BMD cède au Client, qui l'accepte, le droit exclusif d'exploiter le(s) Support(s), dans la limite des exploitations prévues dans le cadre de l'Opération Spéciale ainsi que pour la promotion des activités du Client, sous réserve de ne modifier aucunement les créations figurant dans le(s) Support(s) (textes, illustrations, graphismes...), afin de respecter le droit moral des auteurs de ces créations ce sauf autorisation préalable et écrite de BMD.

Sauf accord spécifique avec BMD, l'exploitation du/des Supports est limitée à une durée d'un (1) an à compter de l'acceptation des présentes par le Client.

Le Client ne pourra réaliser aucune autre exploitation du/des Support(s) sans une autorisation préalable et expresse de BMD qui devra être formalisée par la signature d'un document contractuel spécial entre les Parties. Le Client prend cet engagement tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte de tout tiers intervenant pour le Client dans l'exécution des CGV et/ou de l'Ordre d'Insertion.

De plus, si le(s) Support(s) comporte(nt) une référence aux publications et/ou aux marques du Groupe Bayard, le Client devra obtenir l'autorisation préalable, expresse et écrite de BMD et/ou des sociétés concernées au sein du Groupe Bayard avant toute utilisation du/des Support(s) en dehors de l'Opération Spéciale.

6 - MARQUES ET LOGOS

Les Parties conviennent que le Support/les Supports porteront, de manière visible, la marque/logo du Client ainsi que la marque/logo d'une ou plusieurs des sociétés du Groupe Bayard, dont les éléments graphiques sont communiqués par BMD.

En conséquences, aux fins de l'exécution des présentes, les Parties pourront être amenées à faire un usage réciproque des marques et des logos de l'autre Partie, qu'elles auront communiqués à cette fin, ce à quoi les Parties s'autorisent mutuellement pour une durée d'un (1) an et exclusivement dans le cadre de l'Opération Spéciale, sauf indication spécifique convenue expressément entre les Parties compte tenu de la nature de l'Opération Spéciale.

Chacune des Parties reconnaît détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur les signes distinctifs mentionnés ci-dessus et garantit à l'autre Partie un usage paisible contre toute action émanant d'un tiers du fait de la violation de ses droits de propriété intellectuelle.

BAYARD MEDIA DEVELOPPEMENT

La société **BAYARD MEDIA DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée, au capital social de 37 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 507 389 252, ayant son siège social 18, rue Barbès - 92120 Montrouge (ci-après « BMD »), a notamment pour activité la production d'opérations publicitaires sur mesure et la réalisation d'opérations médias originales.

7 - RESPONSABILITES

Chacune des Parties garantit être pleinement habilitée à accepter les CGV et à remplir les obligations qui lui incombent en vertu de celles-ci, et qu'aucun engagement contracté par elle précédemment ou à l'avenir n'est de nature à compromettre ou contrarier l'exécution des présentes.

Chacune des Parties est responsable conformément au droit commun de l'ensemble des obligations mises à sa charge au terme des CGV.

Chacune des Parties aux présentes est responsable des contenus et produits qu'elle édite et déclare dans ce cadre disposer de tous les droits nécessaires et notamment tous droits de propriété intellectuelle pour les exploiter dans le cadre de l'Opération Spéciale.

Chacune des Parties garantit l'autre Partie contre toute réclamation, recours et/ou action que pourrait intenter toute personne physique ou morale contre l'autre Partie et lié(e) à ses propres contenus. Chacune des Parties s'engage à faire son affaire, à avancer et/ou rembourser toutes sommes qu'elle qu'en soit la nature, que l'autre Partie serait amenée à verser du fait d'un litige fondé sur lesdits contenus (y compris les honoraires d'avocats).

8 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

8.1 - Chacune des Parties s'engage à collecter et à traiter toute donnée à caractère personnel en conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 (ci-après, « RGPD »).

8.2 - L'Annonceur et/ou son Mandataire est informé que BMD procède à des traitements de données à caractère personnel à des fins de facturation et de gestion des règlements.

BMD procède, en outre, à des traitements de données à caractère personnel relatives aux personnes en situation d'impayées. L'Annonceur et/ou son Mandataire reconnaît expressément être concerné par ce type traitement en cas de retard ou défaut de paiement.

Ces données peuvent, le cas échéant, donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements. Toute demande concernant l'exercice d'un droit doit être formulée par email à l'adresse suivante : contactbdd@bayardmedia.fr

9 - RESILIATION

En cas de manquement aux obligations souscrites dans le cadre des CGV par l'une des Parties, l'autre Partie pourra résilier de plein droit les CGV ainsi que l'Ordre d'Insertion correspondant et ce, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, trente (30) jours à compter de la date de première présentation du courrier recommandé avec accusé de réception, notifiant ledit manquement.

10 - DIVERS

Indépendance des Parties

Les CGV ne peuvent être interprétées comme créant une association, une société en participation, une représentation, un mandat, une franchise, une agence commerciale ou un contrat de travail entre les Parties.

Non renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées aux présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Communication

Le Client autorise BMD, au titre de sa communication, à faire mention de son nom et/ou de sa marque, afin que le Client soit présenté comme un partenaire de BMD sur les documents commerciaux et promotionnels de cette dernière.

11 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les CGV sont régies par le droit français.

Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des CGV doit, en premier lieu être réglé au moyen de négociations amiables entre les Parties.

A défaut d'un accord amiable entre les Parties, tout différend sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.